

dre n'a été donné. Votre propre ministère n'a-t-il pas déclaré que ce changement serait effectué et n'avez-vous pas vous-même indiqué à la Chambre qu'il le serait?

L'hon. M. Starr: Aujourd'hui.

L'hon. M. Côté: Non, monsieur l'Orateur.

[Plus tard]

Le très hon. M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, je prends la parole sur une question de privilège suscitée par une réponse du ministre des Postes. Je voudrais lui demander ce que signifiait sa réponse du 14 octobre à la question suivante posée par l'honorable député de Wellington-Sud:

Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre des Postes. Est-il en mesure de confirmer ou de nier la rumeur voulant que les armoiries royales qui figurent sur tous les camions, sacs et autres articles utilisés pour transporter le courrier de Sa Majesté soient remplacées par un autre symbole?

Le ministre a répondu ceci:

Oui, monsieur l'Orateur. Nous adopterons un emblème qui représentera véritablement les postes canadiennes et donnera une interprétation valable de la loi sur les Postes.

Je demande au ministre s'il ignorait que son ministère avait déclaré que l'emblème royal allait être supprimé; ignorait-il tout de cela?

L'hon. M. Côté: Monsieur l'Orateur, en commentant cette question de privilège, j'ai répondu à la première partie de la question que le très honorable chef de l'opposition a posée. J'ai dit qu'une déclaration ou un communiqué aux journaux avait été rédigé par mon ministère.

Le très hon. M. Diefenbaker: Voici ma question. Le ministre ignorait-il que, dans une déclaration ou une interview, un de ses hauts fonctionnaires avait posé en principe que ces armoiries allaient être supprimées? L'ignorait-il?

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie.

Le très hon. M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, ce genre de réponse n'est pas conforme à l'usage parlementaire. L'autre jour, le ministre a dit qu'il ferait une déclaration. Si je me souviens bien, il devait la faire aujourd'hui. Que cache-t-on et pourquoi le gouvernement craint-il de répondre? Pourquoi ne nous fait-on pas cette déclaration?

[Le très hon. M. Diefenbaker.]

L'hon. M. Pickersgill: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement pour rappeler au très honorable représentant en quoi consiste la règle en matière de questions: elles doivent relater les faits et être fondées sur les faits. Elles ne doivent pas être litigieuses ni provoquer de débat. Le très honorable représentant devrait être assujéti au Règlement de la Chambre comme les autres députés.

Le très hon. M. Diefenbaker: Voilà, dirais-je, une observation pertinente; nous nous plions tous au Règlement sauf le gouvernement. C'est exactement ce que je dis. Le ministre trompe le Parlement.

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député de Queens-Lunenburg soulève-t-il la question de privilège?

M. Crouse: Je voudrais formuler des observations à propos du rappel au Règlement et répondre au député de Bonavista-Twillingate, ministre actuel des Transports et représentant sympathique des provinces Maritimes. Comme on le voit à la page 8951 du compte rendu, le ministre des Postes aurait dit:

Monsieur l'Orateur, je traiterai de la question dans la déclaration que je ferai lundi.

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député entame un débat. Le rappel au Règlement du ministre des Transports est recevable. La période des questions est réservée aux questions et non aux arguments. Lorsque le très honorable chef de l'opposition a soulevé la question une deuxième fois, je suis intervenu pour dire qu'elle prêtait à controverse et que, du point de vue de la procédure, elle n'était pas acceptable.

[Plus tard]

M. Russell MacEwan (Pictou): Monsieur l'Orateur, j'aimerais demander au ministre des Postes s'il compte faire la déclaration qu'il nous a promise vendredi dernier au sujet de la suppression des armoiries sur les véhicules et le matériel des postes, comme le rapporte la page 8951 du hansard?

L'hon. M. Côté: Monsieur l'Orateur, vendredi dernier, j'ai dit que je comptais faire une déclaration aujourd'hui, mais je ne suis pas prêt à la faire en ce moment.

[Français]

LES RESSOURCES

LE PROJET DU GRAND CANAL

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Gérard Laprise (Chapleau): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à